

Adresse des hommes libres de la société populaire de Laroquebrou, lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des hommes libres de la société populaire de Laroquebrou, lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 150-151;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19693_t1_0150_0000_5

Fichier pdf généré le 15/07/2019

quelque erreur funeste, il était un opprimé, il fera entendre ses plaintes; il ne sera plus contraint à dévorer ses larmes dans le secret. Les scellerats n'oseront plus abuser des mots sacrés de justice et de vertu, pour dominer le peuple. Si quelque orage obscurcissait encore l'horizon, nous tournerions les yeux vers vous: la Convention sera toujours notre refuge; et s'il pouvait se trouver des traîtres dans son sein, nous nous reposons sur elle seule du soin de les signaler et de les punir. Dépositaires de l'autorité nationale, il vous appartient, et il n'appartient qu'à vous, de régler l'opinion; de tracer la marche de la Révolution, et d'en fixer les limites.

Nous vous jurons amour et respect; tout ce qui viendrait à altérer ces sentimens nous est odieux.

Quiconque voudrait affaiblir notre confiance dans la Convention nationale, nous le considérons comme un mauvais citoyen.

Voilà notre profession de foi: voici nos vœux et nos desirs.

Restez à votre poste tant que la République aura des ennemis; dissipés les factions, sous quelque forme qu'elles se présentent, substitués par tout à l'intrigant et à l'ambitieux le patriote vertueux et modeste; assurés des secours prompts à l'indigent; l'instruction à tous, rétablisés la circulation des productions de l'intérieur; faites fleurir le commerce et les arts; et nous ne cesserons de nous écrier; vive la République! vive la Convention nationale!

Suivent 65 signatures.

l

[*Les membres de la société populaire de Plaisance aux représentans du peuple composant le comité de Correspondance, Plaisance, le 11 brumaire*] (15)

Plaisance, le 11 brumaire an 3 de la République française une et indivisible.

Citoyens représentans,

Les membres de Plaisance ont rédigé une adresse à la Convention nationale pour la féliciter sur sa sublime proclamation faite pour éteindre les factions. Comme les bons principes ne doivent cesser d'être propagés, ils vous prient de l'insérer dans le bulletin de correspondance, si vous la trouvez digne d'y occuper une place.

Salut et fraternité.

Signé, LASSIER.

[*Les membres de la société populaire de Plaisance à la Convention nationale, Plaisance, s.d.*] (16)

(15) C 328 (2), pl. 1455, p. 24.

(16) C 328 (2), pl. 1455, p. 23.

Dépositaires de la souveraineté du peuple français,

Nous relisons avec un nouvel enthousiasme votre proclamation qui doit éteindre toutes les factions. Recevez l'expression de notre hommage aux éternelles vérités qu'elle renferme, nous la reconnaissons pour la base inébranlable de la République, le meilleur des gouvernements est celui qui s'approche le plus de la justice et de la vertu. Les révolutions ne s'opèrent que pour faire triompher les droits et l'humanité, sur les usurpations de la tyrannie, ainsi tout ce qui éloigne des grands principes que vous venez de proclamer, tend à la contre-révolution, en hantant la désorganisation du corps politique. Vous avez substitué la justice, la probité et la vertu qui doivent former la morale des peuples, au système de la terreur, l'arme meurtrière de la tyrannie, qui ne peut se soutenir qu'en opprimant le sentiment. Vous voulez que la confiance et la sécurité accompagne l'homme probe, et ne comprime que les intrigans, les êtres immoraux et les dilapidateurs de la fortune publique, qui ne cherche à perpétuer l'anarchie que pour se soustraire, à la faveur du désordre, aux supplices mérités par leurs forfaits. Terroristes! allez évoquer l'ombre de Robespierre, en abattant ce monstre, c'étoit la terreur qui tomboit sous la massue de la liberté. Cette divinité bienfaisante n'est pas furie dégoûtante de sang que vous invoquée; c'est à la justice seule à protéger les bons et punir les mauvais.

Citoyens, l'adresse au peuple français sera le miroir fidèle dans lequel il reconnoitra ses ennemis. Animés d'une nouvelle confiance nous sommes ralliés aux vrais principes que la convention nationale vient de manifester, et nous concourons de tout notre pouvoir à leur triomphe.

Périssent à jamais le règne vacillant des passions! que l'autorité seule des lois, émanées de nos fidèles représentans, consolide notre République naissante! La Convention est le centre unique des pouvoirs du peuple; que sa voix étouffe celle qui chercheroit à rivaliser contre sa souveraineté! Ses lois seules garantissent l'exercice de nos droits, sans lesquels il n'y a ni liberté, ni égalité, ni sûreté, ni propriété. Telle est notre profession de foi civique! Surveillance contre le crime; protection à l'innocence; honneur à la probité; opprobre aux fripons, aux intrigans et aux dominateurs; secours aux infortunés, reconnaissance à nos frères d'armes, dévouement absolu à l'unité de la République et à la Convention nationale; gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix; nous l'avons juré et nous tiendrons plus à ce serment qu'à la vie.

Suivent 24 signatures.

m

[*Les hommes libres de la société populaire de Laroquebrou, chef-lieu de canton, district d'Aurillac, département du Cantal à la Convention nationale, le 22 brumaire an III*] (17)

(17) C 328 (2), pl. 1455, p. 27.

Votre adresse au peuple français a fait naître parmi nous le plus vif enthousiasme. Le cri de la vertu et de la justice parvenu jusqu'à nous par votre organe a vivement pénétré nos cœurs. Ces principes qui doivent faire le bonheur de la France seront toujours notre règle, la boussole qui dirigera toutes nos démarches.

Vive la République une et indivisible. Vive la Convention nationale. Périront les fripons et les intrigants qui ont conspiré contre la chose publique.

Signé, NAON, FARRAUPLE, gendarmes, LOUBARD, FOUR, officiers de santé, CHERFLUR, instituteur et 43 autres signatures.

n

[*La société populaire de Lavit à la Convention nationale, Lavit, le 10 brumaire an III*] (18)

Liberté, Égalité,

Représentans,

Annoncés à tous les français qu'ils ne doivent plus trouver dans leurs semblables de farouches ennemis; que le règne de sang est enfin passé; que les annales de la république ne seront plus souillées des abominations dont elle a gémi; leur dire que si l'homme a des devoirs, il a aussi des droits; que les lui disputer est outrager la nature, insister aux actions les plus barbares; que s'il est né pour vivre arbitre de son sort et dans l'indépendance, la terreur ne doit plus lui rendre odieuse la liberté. Voilà, législateurs, les grandes nécessités que nous annonce votre proclamation au peuple français. Parmi vos immortels travaux, est-il rien de plus grand, de plus digne de vous, et de plus consolant pour le peuple que vous représentez? C'est elle qui rassure l'innocent et fait trembler le coupable; c'est elle qui ranime toutes les espérances; qui revivifie toutes les âmes et les enflamme pour vous.

Ô citoyens! relevés enfin vos têtes longtemps courbées sous la verge de fer, des jours de clémence et de justice vont enfin succéder à des jours d'épouvante et d'alarme.

Cependant, représentans, tant de bonté, si elle n'étoit accompagnée de la ferme justice qui convient à une grande nation étoufferait peut-être la liberté si courageuse: car ne vous y trompez pas, il est encore des hommes qui [illisible] peut-être jusqu'à votre sublime proclamation, et dont le despotisme tentera encore de briser l'élan de vos lois; des fripons partout, des intrus en patriotisme, des hommes qui vont le disputer en puissance avec le peuple qui est le plus grand et le plus majestueux, avec vous qui le représentez: recherchés les soigneusement; assignés les partout, immolés de feu la tombe de leur chef, ce sont autant de vils scélérats qui obstruent le passage de la révolution et qui n'ont d'autre désir que de se prosterner et de remuer

en tremblant aux pieds des despotes. Faudroit-il que quelques scélérats s'opposât à la rapide course dans un temps où la trompette guerrière faire retentir le son de nos victoires jusques sur tous les tons, y porte l'épouvante et en sappe les fondements? Dans un temps où toutes les passions vont se briser auprès du rocher national et où vous arrachés la patrie à toutes les fureurs.... ne vous laissés jamais tromper; ceux-là ont l'âme vicieuse et le cœur corrompu qui crient sans cesse patriotisme, patriotisme, et qui sous ce masque sacré font trembler les citoyens paisibles, vertueux et soumis à vos lois. Eh!, les bourreaux nantais aussi parloient de patriotisme, de justice et de vertu lorsque par un raffinement de barbarie ils exécutoient les cruautés inouïes dont le seul récit fait frémir d'horreur.

Législateurs, voulés vous atteindre le but que vous vous proposés, en sage proclamation? Toutes les fois que la représentation nationale daignera nous visiter par quelques des ses membres, que ce soit dans sa bonté et pour faire succéder le règne de probité à celui de la corruption: qu'auprès d'elle nul intrigant ne trouve accès; qu'auprès d'elle l'innocence ne succombe jamais sous la violence de l'oppression; que tous les bons citoyens sans distinction y trouvent un asile assuré et un puissant appui, en même temps que les mauvais y seront démasqués; confondus et anéantis. C'est le seul moyen, législateurs, de combler l'abîme que l'immoralité d'une légion de monstres nous a esseulés, et de conduire au port le vaisseau de la République trop longtemps battu par les flots des passions.

Vive la seule Convention!

Suivent 54 signatures.

o

[*La société des Amis de la Constitution de 1793 de Cap-Brutus à la Convention nationale, Cap-Brutus, le 7 brumaire an III*] (19)

Législateurs,

Votre adresse au peuple français a été accueillie par notre société avec les transports de la plus touchante allégresse. C'est la renommée qui vient répandre les douces influences sur nos âmes, et proclamer les jours heureux que votre justice nous prépare. La vertu a pris définitivement et pour toujours la place du crime; les méchants seuls auront à redouter le glaive de la loi, et la république ne sera désormais qu'une seule famille de frères qui s'entraîneront en se protégeant mutuellement; les hommes se réuniront aujourd'hui pour surveiller les intrigants et les factieux, et pour coopérer enfin au bonheur de tous.

Oùï, législateurs, les principes de justice solennellement proclamés dans votre adresse, et chéris par tous ceux qui veulent le bonheur de la république vont terminer cet état de fluc-

(18) C 328 (2), pl. 1455, p. 17.

(19) C 328 (2), pl. 1455, p. 13.